

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 25 MAI 2018

COMPTE RENDU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 17 juillet 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 25 mai 2018 à 11 heures 30 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Martine BESOMBES, Patricia BENITO, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique BEAUDREY à Mme Isabelle LANTUEJOL, M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE, M. Vincent DESCOEUR à M. Bruno FAURE.

Absents excusés :

M. Alain CALMETTE, M. Bernard DELCROS.

Les décisions suivantes ont été prises :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- Attribution d'une garantie partielle du Département à hauteur de 25 %, soit une garantie à hauteur de 77 183 €, pour un emprunt d'un montant total de 308 732 €, à contracter par l'Association L'UNION COMITE COMMUN auprès du Crédit Coopératif, pour le financement des travaux de construction de cinq studios et changement des fenêtres au sein de la MECS Chanteclair à Aurillac. Les 25 % restants ont fait l'objet d'une demande de garantie auprès de la Commune d'Aurillac. Autorisation est donnée à Monsieur le Président de signer la convention à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'association L'UNION COMITE COMMUN, et à signer la convention entre l'association L'UNION COMITE COMMUN et le Département.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les marchés et avenants passés en Commission d'Appel d'Offres en mai 2018.

JEUNESSE

- Adoption de la convention cadre à établir avec la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale pour la mise en place de contrats tripartites avec les EPLE. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la dite convention ainsi que les contrats d'objectifs qui en découleront avec les EPLE.

- Adoption du cadre du règlement du service annexe d'hébergement dans le cadre de la restauration scolaire.
- Validation du taux d'augmentation compris entre 1 et 3 % à appliquer aux différents tarifs de restauration des collèges publics pour l'année 2019. Validation des trois catégories de commensaux basées sur les indices nouveaux majorés de rémunération ; Tarif 1 : INM < = 416 ; Tarif 2 : INM < = 529 ; Tarif 3 : INM > 529. La Commission Permanente prend acte du fait que des forfaits nuitée puissent être proposés par les établissements. Ils sont soumis à la validation du Département. Fixation à 7,63 € du tarif plafond pour les hôtes de passage. Ce montant correspond à celui des remboursements de repas pris dans les restaurants administratifs dans le cadre des missions. Validation des seuils mini et maxi pour les catégories de convives concernées.
- Attribution de deux subventions pour un montant global de 2 165 € à des collèges pour l'achat de matériel au titre de la répartition 2018 du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Attribution de subventions pour un montant global de 39 904 € aux collèges publics au titre de la participation aux dépenses liées aux projets contribuant au renforcement de l'identité européenne et à la découverte du territoire national, dans les conditions prévues et définies.
- Attribution de subventions pour un montant global de 75 314 € aux collèges publics au titre de la participation aux dépenses nécessitées par les activités pédagogiques selon les modalités précisées.
- Attribution de subventions pour un montant global de 112 460 € dans le cadre du Contrat Sport Cantal. Attribution des subventions suivantes : 54 660 € aux clubs sportifs pour le soutien aux écoles de sport pour la saison 2017/2018 ; 2 500 € au District du Cantal de Football pour l'organisation de son rassemblement des écoles de football : le tournoi du 1^{er} Mai ; 2 500 € au Comité Départemental de Rugby pour l'organisation de son rassemblement des écoles de rugby : le tournoi du 8 Mai ; 300 € à Félix BORDERIE au titre de son statut de sportif inscrit sur les listes officielles du Ministère des Sports en catégories Espoir au titre de l'année 2018 ; 25 000 € sur la base des dépenses effectivement payées par le CDOS conformément à l'avenant de la convention de fonctionnement et de gestion de la Maison des Sports ; 13 750 € pour le programme d'actions 2018 de l'USEP 15. Adoption de la convention à intervenir avec l'UNSS et le programme d'actions 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention. Attribution à l'UNSS d'une subvention d'un montant de 13 750 € pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018. Validation de la convention de partenariat type à intervenir entre le Département du Cantal et les organisateurs de courses hors stade phare qui respectent le cahier des charges. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention avec chaque organisateur.
- Attribution de neuf subventions pour un montant global de 210 961 € à des écoles de musique et de danse au titre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements artistiques et des Pratiques Amateurs pour l'année scolaire 2017-2018.
- Attribution de quatre subventions pour un montant global de 34 500 € au soutien à l'action permanente des Musées de France et des Pays d'art et d'histoire dans les conditions définies.
- Adoption du nouveau règlement de salle de lecture des Archives départementales qui fera l'objet d'un arrêté du Président du Conseil départemental.

- Avis favorable à la convention relative au dépôt des archives de l'Institut d'Etudes Occitanes du Cantal aux Archives départementales. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.

EMPLOI

- Adoption de la convention type, relative au versement du solde des subventions allouées au titre de l'année 2017 aux Ateliers et Chantiers d'Insertion proposés. Autorisation est donnée à M. le Président de signer les conventions avec chacun des bénéficiaires. Avis favorable au versement d'un montant global de 86 884 €, représentant le solde des subventions aux Ateliers et Chantiers d'Insertion proposés, du montant total attribué de 166 884 € pour l'année 2017.
- Adoption de la convention type, relative au versement du solde des subventions allouées au titre de l'année 2018 aux Ateliers et Chantiers d'Insertion proposés. Autorisation est donnée à M. le Président de signer les conventions avec chacun des bénéficiaires. Avis favorable au versement d'un montant global de 87 000 €, représentant les acomptes des subventions aux Ateliers et Chantiers d'Insertion proposés, d'un montant prévisionnel total annuel de 174 000 €.
- Validation du principe de prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 de la convention entre le Conseil départemental du Cantal, Service Emploi Insertion et le Centre Social de Marmiers relative à la mise en œuvre d'actions d'insertion, conclue le 8 mars 2017, sur la base du prévisionnel d'actions présentées. Avis favorable à l'avenant N°1 relatif à la prolongation de cette convention. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ledit avenant N°1.
- Avis favorable à la délégation de compétence d'octroi des aides à l'immobilier de manière partielle pour le projet porté par la SARL Lentille Blonde. Adoption des termes du projet de convention à conclure entre Saint-Flour Communauté et le Conseil départemental. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Attribution de trois subventions pour un montant global de 31 424,12 € à des producteurs fermiers pour la réalisation de projets fermiers de transformation à la ferme, selon les conditions définies.
- Attribution de deux subventions pour un montant global de 12 500 € au Groupe Salers Évolution pour la promotion de la race Salers.
- Attribution de dix neuf subventions pour un montant global de 47 187,58 € à des CUMA pour l'acquisition de matériels, selon les conditions définies.
- Avis favorable à l'inscription d'itinéraires de randonnée présentés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), ainsi que leur incorporation au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Validation des modifications de tracés présentés.

OUVERTURE

- Adoption des conventions relatives à l'exécution du service hivernal, entre le Conseil départemental du Cantal et la Commune de Molèdes d'une part, et la Commune de Laurie d'autre part. Autorisation est donnée à M. le Président de signer lesdites conventions.

- Prise en considération des travaux d'aménagement de la RD N°36, en traverse du bourg de Saint-Bonnet de Condat. L'engagement éventuel du Département pour une participation financière, estimée à 2 475 €, est différé à un examen budgétaire ultérieur. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Saint-Bonnet de Condat, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux.
- Prise en considération des travaux d'aménagement de la RD N°66, en traverse du bourg de Calvinet. L'engagement éventuel du Département pour une participation financière, estimée à 43 770 €, est différé à un examen budgétaire ultérieur. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Calvinet, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux.
- Avis favorable à la cession d'un terrain dans le cadre des travaux d'aménagement de la route départementale n°678 sur la commune de Chanterelle, au profit d'un tiers. Le montant de la vente s'élève à 289 €. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer l'acte à intervenir dans cette affaire.
- Avis favorable à l'échange sans soulte de terrains pour l'aménagement de la Route Départementale N°679 qui nécessite d'organiser un échange foncier entre des particuliers et le Département au lieu-dit La Rouaire. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer les actes à intervenir dans cette affaire.
- Annulation de la délibération de la Commission Permanente du 25 janvier 2013, concernant l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la route départementale n°28, sans D.U.P. et selon les modalités et conditions arrêtées, sur la Commune de Teissières les Bouliès. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant, et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition et de vente de biens meubles et immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts. Le montant de cette acquisition s'élève à 1 571,75 €.
- Adoption de la proposition d'acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de routes départementales : N°59 sur la commune de Lascelles, N°28 sur la commune de Saint Constant Fournoules et N°52 sur la commune de Teissières de Cornet, sans D.U.P. selon les modalités et conditions arrêtées. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant, et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition et de vente de biens meubles et immeubles de représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre de signer l'acte à intervenir dans cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

- Adoption de la proposition d'acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de routes départementales : N°60 sur la commune de Laroquevieille, N°52 sur la commune de Teissières de Cornet, N°21 sur la commune de Massiac, N°330 sur les communes de Auzers et Trizac et RD N°28 sur la commune de Mourjou, sans D.U.P. selon les modalités et conditions arrêtées. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer les actes liés à ces acquisitions et de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer les conventions d'indemnisation de fermiers à intervenir, selon les modalités et conditions arrêtées, dans les affaires concernant l'aménagement de la RD N°60 sur la commune de Laroquevieille et sur la RD N°52 sur la commune de Teissières de Cornet, qui impose l'acquisition de terrains sans D.U.P. dont certains sont exploités par des fermiers.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Attribution d'une subvention d'un montant de 118 023 € calculé sur la base d'une dépense éligible de 983 524 € HT à la Communauté de Communes Saint-Flour Communauté pour la création d'une Maison des Services au Public dite de la Margeride à Ruynes-en-Margeride. Cette opération est inscrite au programme d'actions du Contrat Cantal Développement signé avec la Communauté de Communes Saint-Flour Communauté pour la période 2016-2021.
- Attribution de subventions dans douze cantons pour un montant total de 45 960 € dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.
- Validation du contrat ENS du site du Pas de Cère. Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, porteur de projet du site, le contrat ENS. Adoption du programme d'actions de gestion et de valorisation du site ENS du Pas de Cère situé sur la Commune de Thiézac, pour un coût global de 84 114,80 € TTC (dont 72 200 € éligible au dispositif ENS) et une participation du Département de 31 400 €.
- Attribution de trois subventions pour un montant de 3 400 € dans le cadre du soutien à des associations ou organismes divers pour l'organisation de manifestations.

TERRITORIALISATION DES SERVICES

- Adoption de la convention d'occupation de locaux de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Validation de la convention pour la location à titre précaire d'un logement sur le site du Haras d'Aurillac à M. Didier CUQ. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Validation de la convention de mise à disposition de locaux au Pôle Universitaire au profit de l'Université Clermont Auvergne. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Validation de la convention de mise à disposition de la Ville d'Aurillac à titre gratuit, du parking étudiant du Centre Universitaire et Pédagogique pendant la durée du prochain Festival International de Théâtre de Rue, soit du 18 au 26 août 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

- Avis favorable à l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du CAUE de locaux sis 12 rue Marie Maurel à Aurillac. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 29 mai 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.